

MAIRIE
DE
GRÂCES



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 10 MARS 2023 - 19 H 00



Date de la convocation : le 3 mars 2023

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF - Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE - Adjoints au Maire, Mesdames I. CORRE, COURTIN, LOYER, RAOULT, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MILONNET, MONNIER

Absentes excusées : Mesdames Corinne CORRE, COMMAULT & VOISIN

Pouvoir avait été donné par : Madame Corinne CORRE à Monsieur LE GOFF
Madame Marie Angèle COMMAULT à Madame BRIENT

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU



DELIBERATION N° 25/2023

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLOUMAGOAR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par arrêté en date du 2 février 2023 le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploumagoar.

Cette procédure a pour objet :

- d'abroger les Orientations d'Aménagement et de Programmation existantes sur le périmètre faisant l'objet de la procédure de modification simplifiée,
- de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein de la ZAC de Kergré pour permettre la création d'une aire d'accueil des gens du voyage,
- de modifier le règlement graphique de la zone 4AUyr, ouverte à l'urbanisation, pour permettre la création d'une zone 1AUgv dédiée à l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage,
- de modifier le règlement littéral du PLU.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, les communes limitrophes de celle de Ploumagoar sont sollicitées pour donner un avis sur cette procédure.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, au vu de ces informations et de la notice de présentation transmise à chacun, de se prononcer sur cette modification simplifiée du PLU de Ploumagoar.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification simplifiée du PLU de Ploumagoar.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

